



Hold-up sur nos salaires !

Après 10 mois de pseudo négociation sur l'accord classification-rémunération, c'est un véritable hold-up qui est en train d'être opéré. Par ces nouvelles grilles, les employeurs de la FHP entendent faire disparaître le SEGUR en lien avec le mécanisme d'augmentation du SMIC.

Actuellement, l'accord signé par la CGT et FO permet de sécuriser le SEGUR afin qu'il s'additionne dans son intégralité à la valeur du SMIC ou au salaire de base (le plus favorable devant être appliqué). Demain, si cet accord est signé, le SEGUR sera absorbé en partie, voire totalement pour certaines catégories. Soit une belle économie pour nos employeurs qui n'auront pas de complément SMIC à effectuer, mais continuerons à percevoir le financement du Ségur.

Cela est d'autant plus inquiétant qu'ils entendent conditionner le coût de ces nouvelles grilles à une nouvelle enveloppe de l'Etat de plus de 450 millions d'euros d'où « zéro euro de leur poche » !

Mais au-delà de la récupération d'une partie, puis à terme de la totalité du Ségur sur certains niveaux d'emploi, d'autres problématiques apparaissent telle que la transformation de la progression actuelle de notre ancienneté par 2 primes. Ainsi, lorsqu'un-e salarié-e changera d'entreprise ou de groupe, une des deux primes sera perdue. Par conséquent, la fidélisation promise passera par une sanction financière.

L'absence d'intégration de la transposition dans cet avenant mis à signature, qui permettrait de régler le passage des grilles actuelles aux nouvelles grilles, équivaut à signer un chèque en blanc aux employeurs.



Ces grilles ne rendront pas le secteur plus attractif ; la FHP a déjà annoncé qu'il y aura encore un écart de 7 à 15% avec les autres secteurs. Cette mascarade de négociation n'a eu pour but principal que d'obtenir un financement de l'Etat qui sera encore récupéré en partie par le patronat et ira une nouvelle fois dans la poche des actionnaires.

Les premières simulations démontrent que bon nombre de salarié-e-s seront écarté-e-s de toute augmentation de salaire. Cela est principalement dû aux rémunérations actuelles des établissements qui sont bien supérieures à ce jour à la convention collective (valeur du point, prime établissement, treizième mois...).

Après le dernier hold-up au travers de l'article 6 de l'avenant 32, ce nouvel avenant, s'il est validé en toute complicité et en toute connaissance de cause par une ou plusieurs organisations syndicales, offrira encore aux employeurs un nouveau cadeau qui permettra de détourner de l'argent public au détriment des salarié-e-s. Signer cet avenant, c'est trahir encore une fois les salarié-e-s du privé lucratif.

Seul un droit d'opposition majoritaire des organisations syndicales non-signataires peut empêcher la mise en place de ce nouvel avenant.

Les salarié-e-s de notre secteur, pour l'essentiel des femmes, subissent de plein fouet la future réforme des retraites en les obligeant à travailler 2 ans de plus, avec la double peine d'un pillage organisé sur leur salaire de la part des employeurs de la FHP.

**TOU·TE·S ENSEMBLE LES 7 ET 8 MARS
POUR LUTTER POUR NOS SALAIRES ET NOS RETRAITES !**

Infos/contacts/rassemblement :



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur

www.sante.cgt.fr

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale - Union Fédérale de la Santé Privée • Tél. : 01 55 82 87 71 • ufsp@sante.cgt.fr • www.sante.cgt.fr